



CONSEIL PORTUAIRE de LANTON

Réunion du jeudi 18 octobre 2022

La réunion du Conseil Portuaire de Lanton s'est tenue le mardi 18 octobre 2022 à 10 heures à la Mairie de Lanton, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Marie LARRUE Christian COULARY Yannick SAVARIAUD Kevin BERMUDEZ	Béatrice AURIENTIS Jocelyne SARRAUTE Bernard DUTREUIL
EXCUSE(E)S	Clément HONORE Laurent RAMBLA Bernard BELIN Ludovic ORTIZ	Brice SALES Le Président du CNL
AUTRES PARTICIPANTS		
<p>Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Julien SAQUEBOEUF - SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Sabine JEANDENAND - SIBA Christelle LAMARQUE - SIBA M. DURUP - CNL</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Emmanuel MARTIN - UPNBA Hervé CAROFF - PNMBA</p>		

Madame Marie LARRUE accueille et remercie l'ensemble des personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

Un tour de table de présentation est effectué, permettant ainsi de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres issus des dernières élections du Comité Local des Usagers Permanents des Ports et des nouvelles désignations des organismes concernés.

Monsieur Jean GALAND ouvre la séance en rappelant que Biganos a initié, la veille, les Conseils Portuaires 2022 et donne ensuite la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier remercie les personnes présentes et excuse les personnes n'ayant pu être disponibles pour cette réunion. Il rappelle qu'au regard des disponibilités de chacun et notamment des agendas des élus, il n'est réalisé qu'un Conseil Portuaire par commune et par an.

Il commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les cinq années d'existence du SMPBA.

Reconnu désormais comme l'entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d'investissement et de l'entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il va continuer d'évoluer avec l'augmentation prochaine de ses périmètres, la réalisation de nouvelles infrastructures et la mise en œuvre de nouvelles installations.

Les équipes se stabilisent et préparent déjà l'avenir proche avec un tableau d'effectifs amené en fin d'année à 28 personnes, en vue d'un projet de port à sec à venir sur les prés salés ouest de La Teste de Buch.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

Il est précisé que M. Julien SAQUEBOEUF et M. Arnaud CHOPIN, agents portuaires sur Lanton, sont présents sur les ports et en capitainerie. M. CHOPIN quant à lui suit également les dossiers des corps-morts sur l'ensemble des mouillages gérés par le Syndicat Mixte. Un accompagnement « ciblé » sera mis en place pour l'installation des nouveaux professionnels, avec notamment l'arrivée d'un nouvel agent à l'Administration Portuaire.

En 2022, seulement 12 attributions sur 517 personnes inscrites sur liste d'attente. Nombre peu important car plusieurs demandes ont été effectuées par les professionnelles et associations déjà présentes sur les ports.

A la demande des professionnels, la maline d'adduction d'eau de mer à Cassy a été reprise en gestion par le Syndicat Mixte en début d'année.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports va être lancée. En lien avec les services de gendarmerie et de l'état, le SMPBA assure la sécurité de 10 ports depuis quatre ans, situés essentiellement au Sud Bassin, à Andernos-les-Bains et Arès.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2022. Une expérimentation sera probablement faite en 2023 pour le paiement dématérialisé des redevances sur notre site, en lien avec le nouveau Centre de Gestion Comptable de BELIN-BELIET.

Les nouvelles vignettes 2023 présentées à l'assemblée seront envoyées par voie postale au domicile des usagers, permettant ainsi une plus grande disponibilité des agents portuaires sur les ports.

Un arrêté est entré en vigueur cet été sur la majorité des ports du SMPBA, interdisant la mise à l'eau et la navigation des Véhicules Nautiques Motorisés. Il reste toutefois une possibilité par commune de les mettre à l'eau de manière sécurisée. A Lanton, cet arrêté concerne les ports de Cassy et vieux port de Taussat.

II. Budget 2022 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement.

Les pourcentages réalisés montrent que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Il est rappelé que statutairement le Syndicat Mixte ne peut pas faire moins de travaux d'investissement que ce qui était fait avant le transfert des périmètres portuaires.

Le syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme les aménagements portuaires, les dragages, les aires de carénage, etc...

III. Tarification 2022 et 2023

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2022, concernant les ports de Lanton. Une gestion plus fine des emplacements et une amélioration des prestations proposées ont permis au Syndicat Mixte de voir ses recettes augmenter.

Le nombre d'AOT attribuées en 2022 est de 593 pour le plan d'eau, 106 pour les places de passage, 12 sur liste d'attente et 17 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 464 k€.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2023 avec un principe et une arborescence maintenus ainsi que les évolutions proposées comme l'amplification de la réduction pour les navires à propulsion à voiles, quelques modifications de catégories, les revalorisations contextuelles, ainsi que la création de nouvelles lignes pour le port à sec, le nettoyage des AOT aux frais des professionnels ou le remplacement des clefs d'accès aux pontons perdues... Ce dernier point concerne notamment le port de Fontainevieille et reçoit l'accord de principe des représentants du CLUPP présents ; le coût annuel de reproduction de clefs s'élève à 1000€, suite aux pertes ou non restitutions.

Les pontons de Cassy (traques A, B, C et D) sont amenés à passer en catégorie B, au fil du temps selon les travaux effectués de mise en place d'installations d'eau et/ou électricité.

❖ Rappel demandé sur le calcul de la redevance Plan d'Eau :

La redevance totale due est composée de :

- La redevance d'occupation, selon la période demandée et la catégorie d'accessibilité à la marée (1, 2 ou 3), multipliée par la longueur du navire.
- La redevance domaniale, selon la période d'occupation et le niveau d'équipement du point d'amarrage (A, B, C, D ou E), multipliée par la longueur du navire.

- Exemple pour un navire de 10 mètres à Lanton (1) sur un ponton de catégorie B (2) à l'année :

1 - Redevance d'occupation à l'année : $71 \text{ €} \times 10 \text{ m} = 710 \text{ €}$

2 - Redevance domaniale à l'année : $56 \text{ €} \times 10 \text{ m} = 560 \text{ €}$

Soit un total de 1270 € à l'année (1 + 2).

❖ Rappel de quelques remarques évoquées lors du Conseil Portuaire de Biganos :

- S'il est constaté une différence entre le nombre de mètres carrés facturés et existants sur les AOT Terrestres, il est nécessaire de faire remonter l'information auprès de la capitainerie afin d'engager une vérification in situ pour une correction le cas échéant.
- Tout agrandissement ou modification de surface d'une cabane, même aux normes, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès de la commune, avec avis préalable du Syndicat Mixte.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sensiblement équivalente à celle de 2022, répondant à quelques volontés politiques et contraintes contextuelles, sera soumise au vote du Conseil Syndical le 16 décembre 2022.

IV. Travaux

Les travaux terminés :

Le remplacement du ponton de la traque A de Cassy, réalisé en partie en régie, reçoit des retours positifs de la part des usagers.

Suite aux dysfonctionnements survenus en début d'année, le Syndicat Mixte a rencontré beaucoup de difficultés à faire intervenir conjointement tous les protagonistes concernés pour la remise en conformité et la modernisation de la station d'avitaillement de Fontainevieille.

Occasionnant des désagréments pour les utilisateurs, il est demandé qu'une information de la remise en service soit faite auprès des usagers, via le site du SMPBA, les capitaineries du nord bassin ou par sms, pour un retour à un fonctionnement optimal et la satisfaction de tous.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Lanton, 32 demandes ont été recensées pour un coût de 118 K€, 25 sont actuellement terminées et 7 sont toujours en cours.

La totalité des bouées sur les corps-morts de Lanton ont été remplacées par les agents du Syndicat Mixte pour un montant de 13.8 K€.

Les travaux à venir :

Après cinq années d'instruction, le permis de construire pour les sanitaires de Fontainevieille va être redéposé. S'il fait à nouveau l'objet de recours, le risque est de se voir imposé par l'état un projet aux normes départementales, plus grand, plus haut, au détriment des compromis qui avaient été trouvés.

Le remplacement du ponton de la traque B à Cassy se fera après la saison estivale 2023, pour un montant estimé à 130 K€.

Il est prévu l'entretien et la maintenance du bâtiment et des abords du CNTC au vieux port de Taussat, avec la réalisation d'une structure pour les voiliers.

Il est également pris en compte par le SIBA la demande de rebalisateur sur le chenal du port de Taussat.

V. Dragage

Le dragage du port de Fontainevieille a permis de retrouver une côte marine (2m à 240m du port) quasi identique à celle de 2015 par l'extraction de 8000 m³ de sédiments, stockés sur le site de Titoune et dont une partie a déjà été revalorisée par le biais de travaux d'aménagement d'allées communales ou de pistes de protection incendie forestières de la DFCI.

Il est précisé que l'UGS d'Arès, opérationnelle depuis le début de l'année après 11 ans d'instruction et qui a reçu les 10 000m³ de sédiments du dragage du trou de tracasse, sera bien évidemment amenée à recevoir par la suite les sédiments extraits lors des dragages d'autres ports du Nord Bassin. Pour rappel, il est réglementairement interdit de mélanger des sédiments issus de différents dragages.

Le SIBA annonce que la méthode hydraulique des dragages ne sera plus utilisée car trop lourde dans la gestion des sédiments déposés sur les plages.

Madame Marie LARRUE rappelle d'ailleurs les nouvelles lois environnementales limitant les consommations d'espaces naturels.

Sous maîtrise d'œuvre du SIBA, le dragage du chenal et du vieux port de Taussat aura lieu en mars 2023. Le projet volumique d'extraction n'est pas encore défini mais les sédiments seront dirigés vers le site de Titoune. Le retrait des bateaux sera à prévoir dès le mois de février.

Madame Sabine JEANDENAND insiste à nouveau sur les difficultés de réalisation des dragages, non seulement liées au coût multiplié par deux pour la valorisation, mais également à la capacité de stockage dépendant elle-même du délai de revalorisation des sédiments asséchés.

Un courrier a d'ailleurs été envoyé conjointement par le SIBA et le SMPBA à plusieurs organismes et administrations afin de leur proposer la mise à disposition d'un volume important de sédiments pouvant être valorisés dans la lutte contre l'incendie en milieu forestier.

Il a toujours été préconisé de trouver un compromis entre la périodicité des dragages pas faits depuis plusieurs années et des petites opérations plus faciles à gérer en termes de stockage de sédiments et de coût.

VI. Questions diverses

- Suite aux doléances parvenues récemment, le Syndicat Mixte a sensibilisé à nouveau les ostréiculteurs du port de Cassy sur la sécurité et le stockage de matériel sur leurs parcelles. Une signalisation adaptée devrait être envisagée.
- Il n'y a pas eu de problème de finition de chantier sur le dragage de Fontainevieille, le masurat a toujours charrié le sable sur les plages et comme auparavant la marche a toujours existé. Des études ont toujours été menées sur le masurat mais la modification de l'estey est trop compliquée pour une efficacité incertaine.
- Une réflexion est en cours sur le nettoyage de la parcelle privée de l'entreprise nautique basée au port de Fontainevieille.
- A l'instar de ce qui est fait au niveau des communes, il n'est pas d'actualité d'éclairer les ports la nuit.
- Il est rappelé que règlementairement le Syndicat Mixte n'est pas soumis à l'obligation d'installer des systèmes de lutte incendie sur les pontons.
- Il est remarqué que la fréquentation de l'espace des camping-cars a fortement baissé depuis la mise en place d'une tarification.
- Une entente est demandée entre le Syndicat Mixte et la commune pour l'entretien des espaces verts, notamment dans le cadre des limites et périodes d'intervention des agents.

Calendrier

Le prochain CT-AOT aura lieu le lundi 28 novembre 2022 après-midi à Audenge, parallèlement aux commissions de cultures marines.

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 16 décembre matin, à Audenge.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND et Madame Marie LARRUE remercient l'ensemble des personnes pour leur écoute et leur participation, la séance est levée à 12h15.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND

